

DÉPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE COMPS

30300

SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE COMPS

**RAPPORT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A
L'INSTAURATION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE
Dispositions de l'article L566-12-2 du code de l'environnement**

**Robert HIEBLER
Commissaire Enquêteur**

Enquête Publique Préalable à l'instauration d'une SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE Rapport du Commissaire Enquêteur

SOMMAIRE

Préambule

1-PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 Contexte

1.1.1 Système d'endiguement

1.1.2 Plan de Prévention des Risques d'Inondation

1.2 Maître d'ouvrage

1.2.1 Coordonnées

1.2.2 Présentation de l' E.P.T.B.

1.3 Présentation du Système d'Endiguement

1.3.1 Propriétés et gestion des ouvrages

1.3.2 Système d'endiguement

1.3.3 Classement du système d'endiguement

2-MOTIVATION DE LA DEMANDE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE

2.1 Conformité de la demande

2.2 Conformité de la demande avec besoins techniques

2.2.1 Périmètre d'instauration de la SUP

2.2.2 Interventions prévues dans le cadre de la SUP

3-DOSSIER DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

3-1 Notice de présentation

3.1.1 Notice explicative justifiant l'utilité publique du projet

3.1.2 Principales caractéristiques techniques et sujétions de la servitude

3.1.3 Un plan parcellaire au 1/1000

3.1.4 Un état parcellaire

3-2 Annexes

4-PROCÉDURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

4.1 Organisation de l'Enquête

- 4.1.1 Désignation du Commissaire Enquêteur**
- 4.1.2 Prise de connaissance du projet**
- 4.1.3 Calendrier de l'Enquête Publique**
- 4.1.4 Avis d'enquête/publicité**
- 4.1.5 Notifications aux propriétaires**
- 4.1.6 Visite des lieux**

5-DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

5.1 Ouverture de l'enquête publique

5.2 Permanences-Observations

5.3 Analyse & observations

5.4 Ambiance générale de l'enquête publique

5.5 Clôture de l'enquête publique

oooooooooooooooooooooooooooooooo

RAPPORT D'ENQUÊTE

Préambule

La commune de Comps, située à l'Est du département du Gard, en région Occitanie, compte au dernier recensement (2020) 1736 habitants, résidant sur une superficie de 8.6 km².

Elle est située à environ 30 kms de Nîmes et 25 kms d'Avignon.

Elle est membre de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Comps se trouve à l'embouchure du Gardon & du Rhône. Le Gardon, fleuve capricieux, descendant des Cévennes gardoises est à l'origine d'épisodes pluvieux, dit cévenols, particulièrement violents.

Dés 1925, des ouvrages permettant la protection du centre du village des inondations, ont été aménagés.

En 2002 & 2003, les débordements, la montée rapide des eaux, les ruptures de digues ont entraîné des dégâts importants, nécessitant une révision du système d'endiguement.

La confluence du Gardon et du Rhône, a amené la Compagnie Nationale du Rhône, suite à l'aménagement du complexe hydro-électrique de Vallabrègues, à construire une nouvelle digue avec déversoir dans la continuité de celles déjà existantes.

La nouvelle compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations en vigueur depuis le 01/01/2018 a permis de transférer les compétences de la commune de Comps, et de la Communauté de Communes du Pont du Gard à l'EPTB Gardons, qui en conséquence, gèrera les digues communales ainsi que celle gérée par la CNR.

1-PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 Contexte

1.1.1 Système d'endiguement

Il a pour objet la protection de la commune de Comps, des crues du Gardon et du Rhône.

1.1.2 Plan de Protection des Risques d'Inondation

Mis en place le 28/12/2001, modifié par Arrêté du Préfet du Gard le 13/07/2012 sous le n° 2012-195-0011, il s'articule autour des objectifs majeurs suivants :

- assurer la sécurité des personnes (interdiction de constructions nouvelles sur les zones les plus exposées).
- réduire la vulnérabilité des biens dans les zones urbanisées.
- préserver les zones non urbanisées dédiées à l'écoulement et stockage des eaux (inconstructibilité des zones inondables quelque soit l'aléa).

La position géographique de Comps, sise dans le versant du Gardon affluent du Rhône, l'expose aux « gardonnades », crues soudaines et violentes en fonction de l'intensité des pluies . Celles du 8 & 9 septembre 2002, avec des records de pluviométrie (+ 10 à 50% des cumuls pluviométriques centennaux), a entraîné l'état de catastrophe naturelle pour 299 communes du Gard sur 353.

Pour Comps, c'est la totalité du village qui a été inondée, digues submergées, casier hydraulique que forme le vieux village rempli

Ces crues ont amené à un important programme de travaux :

- renforcement des digues
- redimensionnement des ouvrages pour mettre le village hors d'eau en cas de crue équivalente

Le constat d'aléas forts, a amené le classement en zone rouge, interdisant de fait les constructions dans le cadre du PPRI.

1.2 Maître d'ouvrage

1.2.1 Coordonnées

Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Gardons
6 Avenue Général Leclerc
30000 Nîmes

Tel. 04 66 21 73 77

Email : contact@les-gardons.fr

Site Internet : www.les-gardons.fr

1.2.2 Présentation de l' EPTB Gardons

C'est un organisme public qui gère la gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant des Gardons et coordonne les interventions sur les 171 communes qui constituent ce bassin. D'autre part, l'EPTB Gardons est maître d'ouvrage pour les interventions sur les territoires des 160 communes membres.

Son territoire d'intervention part des Cévennes lozériennes et gardoises, traversant tout le département du Gard pour se terminer par Comps & Aramon, en rejoignant le Rhône dont le Gardon est affluent.

C'est un syndicat de rivière où siègent les représentants des membres de celui-ci (Agglo, Communautés de Communes

1.3 Présentation du Système d'Endiguement

1.3.1 Propriétés et gestion des ouvrages

***Communaux**

Les digues communales et déversoirs en gabions, constituent le système de protection de la commune de Comps, qui en est propriétaire.

La plupart de ces ouvrages, se trouvent sur des terrains communaux, exceptée la partie amont de la digue retour, implantée sur parcelle privée.

L'EPTB Gardons souhaitant acquérir celle-ci, a entrepris les négociations pour cela.

***Conseil National du Rhône (CNR)**

Il est propriétaire sur la commune de Comps, de la digue sise le long du Gardon et du déversoir.

***Gestion**

Le 12/04/2021 le procès verbal mettant la mise à disposition du système d'endiguement de Comps a été signé entre :

la commune de Comps, la Communauté de Commune du Pont du Gard et l'EPTB Gardons.

Pour la partie des ouvrages appartenant à la CNR, une convention est en cours entre celle-ci, l'État et l'EPTB Gardons.

1.3.2 Système d'endiguement

Le village de Comps, mitoyen du Gardon et du Rhône subit leurs crues parfois séparées, parfois concomitantes. Pour se protéger de celles-ci, une protection par digues a été bâtie en 1925, ce qui au vue de son ancienneté et ce malgré un entretien régulier, a subi lors des récentes et violentes crues des dégâts importants (2002 /2003).

De fait une remise en état globale a été nécessaire.

Cette protection comporte 6 tronçons :

- la digue communale « retour amont »
- la digue communale longitudinale « Gardon »
- le déversoir communal en gabions
- la digue communale « retour aval »
- la digue CNR
- le déversoir CNR

On distingue :

- des ouvrages de protection de 1^{er} rang (digue Gardon, déversoir et digue CNR)
- des ouvrages de protection de 2^{ème} rang (digue retour aval, déversoir en gabions)

Pour compléter ce dispositif :

- 2 batardeaux amovibles (sur RD 986 L et sur la voie G. Mouton en proximité arènes)
- 8 vannes de ressuyage (pour vidange décrue)
- la station de pompage des arènes
- 2 vannes pluviales
- 1 clapet anti-retour
- 1 système de repérage sur les digues communales
- 1 ouvrage de régulation des eaux

1.3.3 Classement du système d'endiguement

C'est l'article R.214-119-1 du Code de l'Environnement qui définit le niveau de protection des personnes résidant en zone protégée.

Cela représente la population maximum (nombre de personnes) susceptible d'être exposée dans cette zone (ZP), qui se situe dans le secteur délimité par le système d'endiguement, principalement le secteur urbanisé constitué par le centre historique de Comps, et de plusieurs hameaux sur le territoire communal constitué d'un habitat en maisons individuelles, dense 1756 habitants (INSEE 2019).

Dans cette même zone, on trouve des bâtiments (535) à caractère industriels ou agricoles, ou bien recevant du public (mairie, écoles, églises etc).

De ce fait, résidents, personnes extérieures (travailleurs), et les établissements recevant du public (ERP) représentent environ 2675 personnes susceptibles d'être présentes dans la zone protégée.

Compte-tenu du chiffre, 2675 personnes protégées, le système d'endiguement de Comps relève de la classe C selon l'article R.214-113 du Code de l'Environnement en vigueur depuis le 01/10/2019.

Classe C :

« pour population ≤ 3000 , si le système d'endiguement dont les digues établies sont antérieures à la date de publication du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés dans le cadre prévention des inondations. »

2-MOTIVATION DE LA DEMANDE DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP)

2.1 Conformité de la demande

Elle s'appuie sur :

- la loi MATPAM du 27 Janvier 2014
- la loi NOTRe du 27Août 2015
- la loi GEMAPI du 30 Décembre 2017

Les compétences GEMAPI selon le Code de l'environnement dans son article L.211-7 (I, 1°, 5° et 8° et I bis) sont :

- * l'aménagement d'un bassin ou fraction de bassin hydrographique
- * l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau et de ses accès
- * la défense contre les inondations
- * la protection et la restauration (sites, écosystèmes.....)

Les missions GEMAPI :

- * études de faisabilité (travaux)
- * actions d'information/communication
- * construction de digues/aménagement hydraulique
- * gestion d'ouvrage

Décret « Dignes » du 12 Décembre 2015 n°205-526

Il apporte de nouvelles notions techniques permettant la prévention des inondations, la sécurité des ouvrages protégeant de celles-ci par :

- l'aménagement hydraulique
- le système d'endiguement (SE)

C'est le syndicat EPTB Gardons, qui assure la gestion, l'entretien et la surveillance des ouvrages.

Dans ce cadre de compétence, le syndicat EPTB Gardons peut mettre en place les dispositions nécessaires, ainsi que les acquisitions à l'amiable.

2.2 Conformité de la demande avec les besoins techniques

2.2.1 Périmètre d'instauration des Servitudes d'Utilités Publiques

L'ensemble du système d'endiguement a été construit sur des parcelles communales, ou appartenant à la CNR, ainsi que sur quelques parcelles privées.

Cela concerne :

- le secteur Est (urbain & agricole)
- le secteur Ouest (agricole)

Les servitudes(1363 m²) et ouvrages (3902 m²) concernent 14 parcelles.

2.2.2 Interventions prévues dans le cadre Servitudes d'Utilités Publiques

Sur les ouvrages existants, l'EPTB Gardons interviendra pour :

- visites techniques approfondies
- visites de surveillance programmées

Pour la maintenance des ouvrages, aménagement, infrastructure, l'intervention porte sur :

- des travaux courants (conservation des ouvrages)
- la réalisation d'ouvrages complémentaires
- faire les aménagements nécessaires à la prévention inondation
- maintenir le bon état de fonctionnement des ouvrages

L'entretien de la végétation, consistera par :

- le fauchage
- le débroussaillage
- l'arrachage, le dessouchage des ligneux (diamètre + de 20cm)

Accès & travaux en cas d'urgence

- assuré en cas de nécessité de travaux urgent et de mise en péril de l'ouvrage
- inspection des bâtiments sur site si dégât majeur

Ouvrages complémentaires et aménagement nécessaire par travaux de confortement et de rehausse :

- assurer travaux de renforcement futurs
- envisager les stratégies futures pour études et autorisations réglementaires

Pour conclure cette présentation, l'Établissement Public Territorial de Bassin Gardons a donc saisi Monsieur le Préfet du Gard afin de mettre en place une procédure d'instauration de servitude de défense contre les inondations conformément à l'article L.566-12-2 du code de l'environnement.

3-DOSSIER DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

3-1 Notice de présentation

Le dossier d'enquête préalable à la SUP « Système d'endiguement de Comps », réalisé par la Société SETIS Groupe Degaud, comprend 4 cahiers.

3.1.1 Notice explicative justifiant l'utilité publique du projet

Elle expose :

- le contexte, la présentation du maître d'ouvrage & du système d'endiguement
- la motivation de la demande par la conformité avec la réglementation et les besoins techniques

3.1.2 Principales caractéristiques techniques et sujétions de la servitude

- objet et finalités des servitudes
- périmètre des servitudes
- emprises des ouvrages
- institution d'une servitude sur ouvrages et abords

3.1.3 Un plan parcellaire

a l'échelle de 1/1000, il comprend la partie concernée par la servitude

3.1.4 Un état parcellaire comprenant

les 9 propriétaires et les 14 parcelles

3-2 Annexes

* N°1 : Arrêté préfectoral de Décembre 2019 modifiant les statuts du Syndicat Mixte EPTB Gardons du 1^{er} Janvier 2020

* N°2 : Délibération de Mars 2021 du Comité Syndical de l'ETPB Gardons engageant l'autorisation du système d'endiguement et des procédures foncières d'acquisition et de mise en place des servitudes

*N°3 : Procès verbal de mise à disposition de la digue de Comps datant d'Avril 2021

*N°4 : Transmission de la Préfecture du Gard le 25 Septembre des avis de :

- la DREAL Occitanie en date du 11 Septembre 2023
- l'ARS Région Occitanie en date du 11 Septembre 2023
- la DDTM du Gard en date du 14 Septembre 2023

4-PROCÉDURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

4.1 Organisation de l'Enquête

4.1.1 Désignation du Commissaire Enquêteur

Le 06/11/23 Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, m'a désigné comme commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique ayant pour objet :

« Instauration d'une Servitude d'Utilité Publique aux abords du système d'endiguement sur la commune de Comps », à la demande de l'EPTB Gardons.

Le 13/11/23 par son Arrêté n°30-2023-11-13-00002, le Préfet du Gard, a porté l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'institution de servitudes d'utilité publique pour exécution de l'entretien, des travaux de réhabilitation, la conservation et l'accès aux ouvrages du système d'endiguement sur des parcelles privées concernées par le système d'endiguement sur la commune de Comps porté par l'Établissement Public Territorial de Bassin Gardons.

4.1.2 Prise de connaissance du projet

Le 09/11/23, j'ai rencontré en préfecture du Gard Mme Isabelle Faucheux en charge du dossier SUP, représentant Monsieur le Préfet, accompagnée de Mr Eric Lansade chef de bureau réglementation & environnement et de Mr Benjamin Terrade de la section affaires foncières.

Après m'avoir commenté, expliqué la motivation du dossier d'enquête publique, répondu à mes questions, celui-ci m'a été remis ainsi qu'une clé USB.

Nous avons arrêté d'un commun accord les dates et modalités de l'enquête publique.

4.1.2 Calendrier de l'enquête publique

Elle commencera le Mercredi 06/12/23 à 9h et se terminera le Jeudi 21/12/23 à 17h30, soit 16 jours consécutifs.

Le public pourra consulter le dossier en mairie de Comps aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h30

ainsi qu'aux dates de permanence du Commissaire Enquêteur :

- mercredi 06/12/23 de 9h à 12h

- mercredi 13/12/23 de 15h à 17h30

- jeudi 21/12/23 de 15h à 17h30

Le dossier complet d'enquête préalable aux servitudes d'utilité publique sera consultable, 24 heures sur 24 pendant toute la durée de celle-ci, sur le internet :

<https://www.democratie-active.fr/servitudes-digues-comps/> ainsi que sur le site des services de l'état dans le Gard **www.gard.gouv.fr**

Le public pourra consigner ses observations :

-sur le registre format papier à disposition en mairie de Comps aux heures d'ouverture de la mairie, ainsi qu'aux heures de permanence du commissaire enquêteur,

-adresser par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Comps,

-adresser directement sur le registre dématérialisé

<https://www.democratie-active.fr/servitudes-digues-comps/>

-adressées par courrier électronique à **enquete-servitudes-comps@democratie-active.fr**

La mairie de Comps désignée comme siège de l'enquête publique, devra mettre à la disposition du C.E pour la réception du public en totale discrétion, un local facile d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

4.1.4 Avis d'enquête/publicité

L'avis d'enquête publique concernant le Système d'Endiguement de Comps est affiché sur les panneaux municipaux de la commune ainsi que sur les lieux concernés par celle-ci.

L'information et la publicité relatives à l'enquête publique ont été publiés dans la presse écrite conformément aux articles L.123-7 et L.123-4 dans les délais requis.

Première publication :

- Midi Libre du 23/11/23

- La Gazette de Nîmes du 23/11/23

Deuxième publication :

- Midi Libre du 07/12/23

- La Gazette de Nîmes du 07/12/23

4.1.5 Notifications aux propriétaires

L'ensemble des propriétaires concernés par l'enquête préalable à l'institution de la SUP sur la commune de Comps ont été notifiés par courrier A/R dans le cadre des dispositions de l'article R131-6 du code de l'expropriation.

A l'ouverture de l'E.P., 3 propriétaires n'avaient pas répondu au courrier de notification de la mairie. Par affichage municipal, ceux-ci ont été informés de la procédure à suivre pour prendre connaissance ou récupérer celui-ci pendant toute la durée de l'enquête.

4.1.6 Visite des lieux

Le 21/11/2023, je me suis rendu en mairie de Comps afin de préparer la visite des lieux. J'ai rencontré Mme Elisa Richard représentant l'EPTB Gardons, et de Mr Florent Corr as représentant la mairie de Comps, pour un expos  sommaire de la motivation de l'enqu te publique.

Mme Richard,   partir du dossier, notamment avec le plan de situation parcellaire, m'a montr , d crit les lieux que nous voyons dans leur ensemble pour une meilleure compr hension avant la visite.

Apr s cela, sous la conduite de Mr Corr as, nous avons commenc  la visite de l'ensemble des digues assurant la protection de la commune, sises cot  Est et Ouest.

Pour la digue Est, constitu e de 4 segments elle commence   hauteur du village, derri re les ar nes.

Pour les 3 premier segments, parcelles C564, C503 et C917, ils sont constitu s de terres agricoles entretenues.

La servitude d'entretien de 3 m tres 50   partir du pied de l'ouvrage est pratiquement respect e pour l'ensemble des parcelles cit es.

Pour les servitudes d'acc s concernant ces parcelles, elles existent plus ou moins , reste   les mat rialiser lors de l'entretien.

Pour le dernier tron on, dont le cot  gauche est faiblement urbanis , la servitude se fera sur les parcelles C250 & C251. Pour le cot  droit concernant les parcelles D274 & D275, tout est   faire, la servitude d'entretien et celle d'acc s.

Pour la digue Ouest entour e de part et d'autre de terres agricole la servitude existe d j  par la pr sence d'un chemin bordant les terrains A741 & A747 entretenu.

Le canal d'irrigation de Remoulins   Tarascon, aujourd'hui d s affect  mais malgr  tout entretenu , bordant en grande partie au sud la partie village concern  par la SUP, fait  galement l'objet d'une servitude d'acc s sur la parcelle C260,   la sortie de la digue Ouest donnant sur celui-ci.

5-DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

5.1 Ouverture de l'Enquête Publique

Le 06/12/2023, connaissance prise du dossier de L'Enquête Publique, après avoir effectué la vérification du panneau d'affichage municipal, j'ai mis à la disposition du public, les documents concernant le dossier d'enquête préalable à l'instauration d'une Servitude d'Utilité Publique du système d'endiguement de la commune de Comps.

J'ai ouvert le registre d'enquête publique et paraphé les pages destinées à recueillir les observations du public.

J'ai vérifié le fonctionnement de l'ordinateur contenant le dossier dématérialisé de l'E.P. pour consultation par le public, mis à disposition par l'EPTB Gardons.

.2 Permanences-Observations

* 1ere permanence du 06/12/23

Personne ne s'est présenté

* 2ème permanence du 13/12/23

Personne ne s'est présenté

* 3ème permanence du 21/12/23

Personne ne s'est présenté

5.3 Analyse & observations

Durant les 16 jours de cette enquête publique, personne ne s'est manifesté aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Comps, mais également durant les permanences du commissaire enquêteur.

En conséquence aucune observation ne figure sur le registre d'enquête publique papier.

En ce qui concerne le site dédié à cette enquête

<https://www.democratie-active.fr/servitudes-digues-comps/>

une seule intervention a été enregistrée, émise par l'ASA(Association Syndicale Autorisée) canal d'irrigation de Beaucaire.

Celle-ci concerne un différent entre l'ASA et l'EPTB Gardons concernant la parcelle C260 pour la servitude retenue.

Réponse sera donnée dans mes Conclusions & Avis.

5.4 Ambiance générale de l'enquête publique

Malgré une information adéquate, conforme aux règles :

- affichage sur panneaux municipaux
- affichage sur les différents sites concernés
- mise à disposition du projet sur sites internet :
« www.democratie-active.fr/servitudes-digues-comps/ »
sur celui des services de l'État dans le Gard « www.gard.gouv.fr »,
et également sur celui de l'EPTB Gardons
- publication dans la presse locale, Midi Libre & La Gazette de Nîmes
- courrier A/R, à chacune des personnes concernées par le projet,
personne ne s'est manifesté durant cette enquête.

5.5 Clôture de l'enquête publique

Le jeudi 21 Décembre 2023 à 17h30, Monsieur le Maire de Comps, conformément aux dispositions réglementaires particulières à une S.U.P., a clôt le registre d'enquête publique «Projet d'établissement d'une servitude d'utilité publique – système d'endiguement sur le territoire de la commune de Comps », qui ne contient aucune observation.

M'ont été communiqué les divers documents afférents à l'E.P. figurant en annexe du présent rapport, ainsi qu'un glossaire reprenant les différents acronymes utilisés dans celui-ci.

Le 22 Décembre 2023, Mr Rochette J.F Maire de Comps m'a remis le registre d'enquête publique.

Mes avis & conclusions font l'objet d'un cahier séparé, joint au présent rapport qui compte 16 pages.

La copie du Rapport & Conclusions sont adressés à Monsieur le Préfet du Gard ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Rapport établi par Robert HIEBLER
Commissaire Enquêteur

Nîmes le 15/01/2024

GLOSSAIRE

S.U.P. - Servitude d'Utilité Publique

C.N.R. - Compagnie Nationale du Rhône

P.P.R.I. - Plan de Prévention des Risques d'Inondation

E.P.T.B. - Établissement Public Territorial de Bassin

Z.P. - Zone Protégée

E.R.P. - Établissement Recevant du Public

M.A.P.T.A.M. - Modernisation de l'Action Publique Territoriale & d'Affirmation des Métropoles

G.E.M.A.P.I. - GEstion des Milieux Aquatiques & Prévention des Inondations

N.O.T.R.e – Nouvelle Organisation Territoriale de la République

S.E. - Système d'Endiguement

D.R.E.A.L. -Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement & du Logement

A.R.S. - Agence Régionale de Santé

D.D.T.M. - Direction Départementale des Territoires & de la Mer

PIÈCES ANNEXES AU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1- Midi Libre du 23/11/23

2- La Gazette de Nîmes du 23/11/23

3- Midi Libre du 07/12/23

4- La Gazette de Nîmes du 07/12/23

5- Procès Verbal d'affichage sur site

**6- Notification du Tribunal Administratif désignation
Commissaire Enquêteur**

**7- Lettre de mission de la Préfecture du Gard au Commissaire
Enquêteur**

**8- Lettre de la Préfecture du Gard à l'EPTB Gardons pour
information de d'ouverture de l'Enquête Publique**

**9- Lettre de la Préfecture du Gard à l'EPTB Gardons pour
information de l'ouverture de l'Enquête Publique**

10- Arrêté Préfectoral d'ouverture de l'Enquête Publique

11- Avis d'Enquête Publique

